





Commune de Dauphin PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

ZONAGE REGLEMENTAIRE (retrait gonflement des argiles)

Approuvé par arrêté préfectoral n° 2016-326-004 du 21 novembre 2016

Légende :		
Niveau de contraintes		Nature du risque
Zone B1 - Const	ructible sous conditions	a : retrait-gonflement des argiles
Zone B2 - Cons	tructible sous conditions	
Zone sans contr	ainte spécifique	
		N A
Limite communale		Echelle : 1/10 000
éalisation : Sal Concept	Version	
éalisation : Sol Concept	Etablie le : Mai 2015	Sol

Modifiée le :

Edition: Sol Concept